



Ville de Genay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

DEL2024/13

Date d'envoi de la convocation : 14 mars 2024
 Date d'affichage de la convocation : 14 mars 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 21 mars 2024

Présents : Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, Mme SAVIN, M. MICHAUD, M. GRANDJEAN, M. SOTHIER, Mme PIN, M. SCHWOB, M. LEGAL, Mme MONNIER, M. RANEBI, Mme BAILLON, M. DURAND, M. GENESTIER, Mme COHEN, M. LECLERC, M. MADER, Mme PERRIN, M. TOUZOT, Mme KLINGELSCMITT.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme LAURENT, pouvoir à M. HELOIRE ; M. ANDRZEJEWSKI Grégory, pouvoir à Mme LAMY, M. FOUGERE, pouvoir à Mme MAGAUD ; M. MAUGEIN, pouvoir à M. TOUZOT.

Nombre de membres en exercice : 29
Présents : 24
Représentés : 4
Votants : 28
Absents : 1

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Madame PIN est désignée comme secrétaire de séance.

Affectation des résultats de l'exercice 2023

Rapporteur : M. CHOTARD

En vertu des articles L. 2311-5, R. 2311-11 à R 2311-13 du CGCT, après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, le Conseil Municipal doit statuer sur l'affectation définitive des résultats de l'exercice précédent.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT 2023		
Réalisations de l'exercice	5 865 833.57	6 746 787.33
Reports de l'exercice n-1	0	471 145.52
Total Fonctionnement	5 865 833.57	7 217 932.85
INVESTISSEMENT 2023		
Réalisations de l'exercice	1 251 161.08	1 829 370.29
Reports de l'exercice n-1	0	1 694 269.64
Total Investissement	1 251 161.08	3 523 639.93

Restes à réaliser à reporter en n+1		
Section de fonctionnement	0	0
Section d'investissement	81 047.47	0

Délibération n°DEL2024/13

La constatation et la reprise définitive des résultats de l'année 2023 au budget 2024 sont proposées, après avis du SGC (Service Gestion Comptable), de la manière suivante :

Section de Fonctionnement : Excédent : 1 352 099.28 €

Affectation des ressources dégagées en section de fonctionnement, à hauteur de 452 099.28€ au 002 « Résultat de fonctionnement reporté » pour les dépenses nouvelles de 2024 en fonctionnement.

Affectation à l'excédent de fonctionnement capitalisé au 1068 pour 900 000.00 €

Section d'Investissement : Excédent : 2 272 478.85 €

Affectation des ressources dégagées en section d'investissement, à hauteur de 2 272 478.85 € au compte 001 « Solde d'exécution reporté ».

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats définitifs de l'exercice 2023 comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé de 452 099.28 € affecté au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) ;

Excédent de fonctionnement capitalisé 2023 de 900 000 € au compte 1068.

Excédent d'investissement d'un montant de 2 272 478.85 € au compte 001 (excédent d'investissement reporté).

VOTE	Pour	21	Mme KLINGELSCHMITT, Mme COHEN, Mme PERRIN, M. MADER, M. LECLERC, M. TOUZOT, M. MAUGEIN
	Abstention	7	
	Contre	0	
<i>Adopté à la majorité</i>			

La Secrétaire, Nadine PIN



*Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Valérie GIRAUD*



Acte certifié exécutoire après

- transmission en Préfecture le 22 mars 2024

- publication sur le site internet de la Ville le 22 mars 2024